La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

L'assurance-vie, expliquée simplement

Le placement préféré des Français, et souvent le plus mal compris. Ni bloquée, ni réservée à la succession : c'est avant tout une enveloppe pour faire fructifier son argent. En 6 minutes.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

C'est une **enveloppe d'épargne** souple : versements et retraits **libres**, l'argent n'est **pas bloqué**.

02

Deux moteurs : le **fonds en euros** (garanti) et les **unités de compte** (plus de rendement possible, mais du risque).

03

Sa fiscalité devient **très douce après 8 ans**, et elle est un outil de **transmission** avantageux.

EN CLAIR

les unités de compte

Ce sont les **supports investis** de l'assurance-vie (actions, immobilier, obligations…). Leur valeur **monte et descend** avec les marchés : elles offrent plus de potentiel que le fonds en euros, mais **sans garantie**. À réserver à l'épargne qu'on peut laisser plusieurs années.

LE PIÈGE À ÉVITER

Croire qu'il faut « bloquer » l'argent 8 ans. Non : les 8 ans ne concernent que la **fiscalité optimale**. Vous pouvez retirer avant, simplement, les gains sont un peu plus taxés. Attention aussi aux **frais** (versement, gestion), qui varient beaucoup d'un contrat à l'autre.

À RETENIR

- Enveloppe **souple** (argent disponible), pas un produit « bloqué ».
- Fiscalité douce après **8 ans**.
- **Fonds euros** = sécurité ; **unités de compte** = rendement + risque.
- Transmission : **152 500 €/bénéficiaire** avant 70 ans, **30 500 € global** après (gains exonérés).